

Séance plénière de l'Académie d'Agriculture de France du 2 février 2022

Les diversités agricoles et rurales au défi de l'agriculture de firme¹



Synthèse par Jean-Pierre JESSENNE, Secrétaire adjoint de la Section 4

La diversité des agricultures et des sociétés rurales semble une évidence ancienne et observable dans le monde entier. Pourtant les évolutions récentes opposent à cette diversité des transformations qui tendent à une uniformisation des campagnes et des systèmes agricoles. Ces transformations se manifestent très diversement de la concentration des exploitations à de nouvelles formes de contrôle des capitaux ou à l'intégration à des réseaux économiques plus ou moins étendus voire mondialisés. Parmi différentes désignations de ces processus, des travaux récents² ont promu le terme plus spécifique à la sphère agricole : « agriculture de firme ».

Il a semblé à l'Académie d'Agriculture de France à ses sections 4 (Sciences sociales) et 10 (Economie) qu'il fallait approfondir les réflexions sur ce qui, à première vue, conduit à une inévitable incompatibilité entre nos traditionnelles diversités et l'extension de l'agriculture de firme. Cette démarche nous est apparue d'autant plus justifiée que la France, avec ses

¹ Sous la coresponsabilité de MF Chevallier-Le Guyader, JP Jessenne, MC Maurel (section 4), JM Séronie (s.10).

² Voir par exemple : F. Purseigle, G. Nguyen, P. Blanc (dir.) *Le nouveau capitalisme agricole, De la ferme à la firme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017 ; L. Bodiguel, B. Hervieu, P. Jeanneaux, F. Puseigle « Fragmentation du modèle de l'exploitation familiale et nouvelles structurations des relations capital-travail-foncier en agriculture » in *Agronomie, Environnement et Société*, décembre 2020, pp.1-14.

conditions naturelles, ses formes d'exploitations et ses productions variées est volontiers considérée comme le pays d'excellence de la diversité. Celle-ci est-elle donc vouée à disparaître ? La simple opposition entre deux réalités n'est-elle pas trop simplificatrice ? Dans quelle mesure le problème peut-il être transposé à l'échelle mondiale et quels en sont les enjeux, notamment alimentaires ou environnementaux ?

Pour aborder ces problèmes nous avons adopté une démarche qui conjugue à la fois des approches disciplinaires complémentaires, des cas de pays très différents –de la France au Vietnam en passant par l'Europe centrale ou le Cambodge – et enfin des échelles territoriales variées (exploitations agricoles, régions...et monde selon l' ONU) selon le programme ci-dessous :

Introduction : MC. Maurel (Section 4, Directrice de recherche EHESS)

1^{ère} partie : Deux approches des diversités agricoles françaises

- F. Purseigle (Section 4, ENSA Toulouse, Chaire GERMEA) : *Agriculture de firme, reconfiguration des exploitations et conséquences sociales.*
- V. Chatellier (INRAE, UMR SMART) *La diversité et l'évolution des productions agricoles françaises dans leur contexte international*

Discussion

2^e partie : D'une autre figure à une perspective internationale

- Dao The Anh (Vietnam Rural Development Science Association, membre associé AAF, section 4) *Les traditions agricoles et rurales du Vietnam au défi de l'agriculture de firme*
- F. Collart-Dutilleul. (Section 4, Professeur de Droit) *La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans : entre agriculture traditionnelle et enjeux agro-écologiques*

Discussion

Conclusion générale: JM Séronie (Secrétaire de la Section 10, consultant agro-économiste

Ces approches ont d'abord souligné la force et la pluralité de la diversité ; nous préférons donc parler **des diversités** au pluriel. Les diversités agricoles et rurales répondent à la variété des milieux et des écosystèmes ; elles résultent d'héritages agraires différents ; elles se manifestent par des modèles d'exploitation, des systèmes techniques, des formes de valorisation de la production agricole multiples que résume le rapprochement de trois photos proposé par MC Maurel.

Aussi bien au plan des exploitations que des données macro-économiques ou des évolutions nationales trois caractéristiques se dégagent nettement : les diversités ne disparaissent pas, elles se redéploient et elles se déplacent. Par exemple, le nombre des exploitations françaises est passé de plus de 1 million en 1988 à 390 000 en 2020 (la baisse est en moyenne de 2,3% par an entre 2010 et 2020). Mais d'une part tous les secteurs ne sont pas concernés dans les mêmes proportions, d'autre part les exploitants agricoles deviennent des entrepreneurs aux activités elles même diversifiées: production d'énergie, travaux publics voire opérations commerciales sur les marchés internationaux. Ainsi F Purseigle résume la nouvelle diversité: « la diminution de la population agricole française [...] ne s'accompagne pas d'une homogénéisation des structures d'exploitation. Paradoxalement, alors que les chefs d'exploitations français sont de moins en moins nombreux, les exploitations agricoles n'ont

jamais été aussi diverses et leurs activités reposent de plus en plus sur des stratégies [variées]. Alors que les exploitations de taille moyenne jadis dominantes connaissent des fragilités sans précédent, de petites fermes se maintiennent et se créent, reposant souvent sur la pluriactivité³ et une diversité de sources de revenus. On observe [...] l'émergence, dans certaines filières, de grandes entreprises agricoles aux allures de firme intégrant de nouvelles fonctions, de nouveaux métiers et de nouveaux marchés. A travers ce double mouvement de fragmentation et de recomposition des exploitations agricoles se laissent percevoir des processus de tertiarisation et d'industrialisation de la production agricole ».

Au point de vue des territoires, la carte de l'agriculture française continue de frapper par la mosaïque des petites régions agricoles vouées à des productions différentes ; cependant, à y regarder de plus près, on voit que les grandes tendances régionales s'accroissent lentement : élevage porcin et laitier dans l'Ouest ; bovins pour la viande dans les zones montagneuses, etc. Ainsi à la polyculture-élevage diversifiée selon les exploitations et les terroirs tend à se substituer des « vocations régionales » plus marquées (région de grandes cultures c'est-à-dire céréalières mais aussi de plus en plus oléagineuses, régions fromagères ou légumières...). JM Séronie fait remarquer que cette carte consolidée correspond étonnamment à celle de la géologie, signe de la longue durée des évolutions. Celles-ci aboutissent ces derniers temps à un relatif tassement de la position internationale de l'agriculture française malgré son importance ; c'est donc une forme de dépendance alimentaire qui apparaît au moins dans certains secteurs comme les légumes (V. Chatellier). Le redéploiement de la diversité n'est donc pas gage de renforcement de la puissance économique.

A une échelle plus petite, celle d'un sous-continent comme l'Europe centrale ou le Sud-Est asiatique, on est frappé par le contraste qui demeure entre les pays. Ainsi dans le cas du Cambodge⁴, la carte des grandes concessions foncières à des firmes agricoles ou agro-forestières d'origine étrangère est spectaculaire : elle révèle un mitage de l'espace rural et la réduction de celui laissé à la traditionnelle petite exploitation à dominante vivrière. En revanche Dao The Anh montre la persistance au Vietnam d'une agriculture de petits exploitants : 42% des ménages agricoles exploitent moins de 0,2 ha (en 2020) et seulement environ 3% plus de 3 ha. Pour autant, les 98 millions de vietnamiens –dont 60% sont des ruraux– bénéficient d'une sécurité alimentaire depuis les années 2000. Les entreprises de commercialisation et de transformation elles-mêmes sont majoritairement de petites entreprises (plus de 50% ont moins de 10 salariés). Les incitations à l'élargissement de ces entreprises prennent surtout la forme du développement des coopératives.

Les diversités flagrantes dans une même aire géographique frappent encore davantage si revenant à la France, on dépasse l'analyse des redéploiements et déplacements les plus apparents vers l'agriculture de firme pour examiner des manifestations moins visibles voire cachées. Il faut alors s'arrêter sur les structures juridiques et financières des exploitations agricoles. En fait l'extension et une nouvelle diversité des formes sociétaires plus ou moins dépersonnalisées ou l'existence de structures associatives (CUMA...) plus ou moins fictives masquent des firmes encore bien plus puissantes qu'il y paraît et contrôlant non seulement

³ Les petits exploitants sont nombreux à pratiquer des fabrications spécifiques (fromages, confitures...), la vente directe, l'accueil touristique.

⁴ Étudié par G. Chouquer, AAF, section 4, *Atlas des concessions de terres au Cambodge dans le domaine agricole et forestier*, 2021, <https://manoma.hypotheses.org> et repris dans l'introduction de cette séance par MC. Maurel.

des exploitations agricoles faussement autonomes mais aussi différents services ou établissements en amont et en aval.

Evidemment ces transformations posent de nombreuses questions. JM Séronie soulève celle des structures ou interprétations des résultats (stratégies fiscales, règlements et usages fonciers...). Il remarque qu'on peut se demander ce que veut-dire désormais le terme d'exploitation agricole. D'autres questions stratégiques s'imposent : l'extension de l'agriculture de ferme, visible ou plus ou moins occultée, peut-elle être durablement écartée de certains secteurs agricoles ou pays ? L'amélioration des performances économiques de l'agro-système, notamment en Europe, ne suppose-t-elle pas cette extension ? Finalement le maintien des diversités, sous leurs différentes formes anciennes ou transformées, n'est-elle pas illusoire ?

*Ces questions et les évolutions, visibles ou pas, qui les accompagnent, paraissent d'autant plus cruciales que le contraste est frappant avec les objectifs que dessinent les organismes internationaux à commencer par l'ONU. F. Collart-Dutilleul a rappelé ceux donnés par La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans adoptée par l'assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2018 : elle détaille les conditions du maintien, dans des espaces naturels très différents tout autour du monde, d'une agriculture familiale d'exploitants indépendants. Elle vise à protéger celle-ci et la diversité des agricultures face au défi de l'extension de l'agriculture de ferme Mais en contradiction avec ces objectifs d'autres organes comme l'Organisation Mondiale du Commerce se préoccupent avant tout de l'ouverture maximale des marchés et de la concurrence. En outre, d'autres défis comme les changements climatiques, la sauvegarde de la biodiversité, la sécurité alimentaire et plus récemment la pandémie croisent et font même passer au second plan ces préoccupations sur la diversité des agricultures et le maintien des populations paysannes sur leur terre...De ce fait une question majeure se pose à nous : **n'est-il pas temps d'aborder ensemble ces enjeux mondialisés pour que cesse un traitement séparé des problèmes qui rend encore plus difficile la recherche de solutions ?** Alors que la PAC donne une plus grande place aux politiques agricoles nationales, tandis que le cas vietnamien plaide en faveur du rôle régulateur de l'Etat, est-il encore possible de définir les conditions internationales de préservation des diversités des agricultures et des sociétés rurales ? **Evidemment les oppositions de certains pays et des firmes constituent un frein aux initiatives dans ce sens.***